



AVIS PUBLIC

D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Avis public est donné par le soussigné, Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, à tous les contribuables de la Municipalité de Franklin à l'effet qu'il y a eu adoption du premier projet de règlement # 426-2023 relatif à la démolition d'immeubles lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le lundi 6 mars 2023.

Le Règlement # 422-2023 vise à s'assurer que les bâtiments patrimoniaux puissent être conservés et que seuls les bâtiments ayant obtenu la validation du comité de même qu'un permis puisse être démoli.

Toute personne intéressée par ce règlement peut le consulter sur le site Web de la Municipalité au www.municipalitedefranklin.ca.

DONNÉ à Franklin, ce **14 mars 2023**

Simon St-Michel
Directeur général et greffier-trésorier
dg@municipalitedefranklin.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la Municipalité, ce 14 mars 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 mars 2023.

Simon St-Michel
Directeur général et greffier-trésorier
dg@municipalitedefranklin.ca
